

> DÉFINITION ET SPÉCIFICITÉS DU MÉTIER

Le/la professeur de musique propose un enseignement à la fois théorique (histoire de la musique) et pratique (instruments et chant). Il/elle peut être spécialisé dans une discipline de formation et de culture musicales : piano, cordes, musique ancienne... ou encore dans une discipline de pratique collective : ensembles instrumentaux, musique de chambre... Il/elle doit faire preuve de pédagogie pour rendre son cours vivant et attractif.

En milieu scolaire, le/la professeur de musique doit éveiller la sensibilité artistique des élèves en leur faisant découvrir différents styles de musique et en les initiant aux techniques de base de la musique.



Toutes nos vidéos métiers sur www.profession-sport-loisirs.fr

> QUALITÉS REQUISES

Pédagogie, patience, créativité

> PRINCIPAUX DÉBOUCHÉS

- Écoles de musique associatives
- Collectivités territoriales (écoles de danse publiques : conservatoire, école territoriale). Accès à la fonction publique territoriale par le concours d'Assistant (ASEA) ou de Professeur (PEA)
- Éducation Nationale (Accès à la fonction publique d'Etat par le concours du CAPES)
- Particuliers

> FORMATIONS MENANT À L'EMPLOI

- DE de professeur de musique (Diplôme d'Etat)
- DUMI (Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant)
- Certificat d'aptitude à la fonction de professeur de musique (CA)
- Licence musique et musicologie puis Master 2 donnant accès au concours du CAPES

Être un artiste accompli ne suffit pas pour enseigner. L'envie de transmettre, de faire aimer la musique est primordiale. De plus, il faut aussi savoir évoluer car, avec le développement des nouvelles technologies, les musiques connaissent des bouleversements dans leurs modes d'écoute et de diffusion (smartphones, sites communautaires...).

À noter, son emploi du temps est particulier. En effet, il/elle travaille lorsque son public est disponible. D'autre part, les employeurs du secteur privé ne proposant pas toujours un poste à temps plein, l'emploi de professeur de musique est souvent partagé entre plusieurs employeurs ou géré par un groupement d'employeurs. Son emploi, dans le secteur privé, est géré par la CCN Animation.

Pour plus de renseignements, contactez l'association Profession Sport & Loisirs la plus proche de chez vous.

LE
REGARD
DE PSL